

Communiqué de presse

Le 30 novembre 2022, lors de l'audience de composition du jury, il sera interdit, pour des raisons pratiques, d'accéder au site Justitia avec de la nourriture et des boissons. Des repas, adaptés à un certain nombre de régimes alimentaires et des boissons seront gratuitement mis à disposition de chacun.

Les audiences de fond débuteront le 5 décembre 2022. A partir de cette date, il sera autorisé d'accéder au site Justitia avec de la nourriture, mais l'interdiction demeure en ce qui concerne les boissons et tout liquide. Sur le site, des repas payants, adaptés à un certain nombre de régimes alimentaires, pourront être commandés et des boissons pourront être achetées.